

# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence: Y16.090803-DAPP 19050012

#### Le 30/09/2016



<u>Bien</u> :

Appartement 0012 Bâtiment 1905

<u>Adresse</u>:

9 place Pierre de l'étang

77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Numéro de lot:

Référence Cadastrale :

NC

#### **PROPRIETAIRE**

**DEMANDEUR** 

ESSONNE HABITAT 2 Allée Eugène Mouchot BP 79 91131 RIS-ORANGIS CEDEX ESSONNE HABITAT 2 Allée Eugène Mouchot BP 79 91131 RIS-ORANGIS CEDEX

Date de visite : 28/09/2016

Opérateur de repérage : RIVOAL Julien



### NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° Y16.090803-DAPP 19050012

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

**INFORMATIONS GENERALES** 

Type de bien : Appartement 0012

Nombre de pièces : 3

Etage: 1er

Adresse : **Bâtiment 1905** 

9 place Pierre de l'étang

77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Réf. Cadastrale : NC

Bâti : **Oui** Mitoyenneté : **Oui** 

Propriétaire : **ESSONNE HABITAT** 

#### **CONSTAT AMIANTE**

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Note de Synthèse

Siren VERSAILLES : 338 948 896 00091 (code APE : 7120B) – Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone : 01.39.75.25.55 – Fax : 01.39.75.25.85 – E-mail : aadena78@aadena.fr - Urgence seulement : 07.60.27.88.29



# DOSSIER AMIANTE PARTIES PRIVATIVES



#### Article 1334-29-4 Le "dossier amiante – parties privatives" est :

- 1° Tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier ;
- 2° Communiqué par le propriétaire à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti. Une attestation écrite de cette communication est conservée par les propriétaires
- 3° Communiqué par le propriétaire aux personnes suivantes, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives :
  - a) Agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1
  - b) Inspecteurs et contrôleurs du travail
  - c) Agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale
  - d) Agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

1/12

Date Nom / Société Qualité Objet Signature

Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

2/12

Siren VERSAILLES : 338 948 896 00091 (code APE : 7120B) – Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone : 01.39.75.25.55 – Fax : 01.39.75.25.85 – E-mail : aadena78@aadena.fr – Urgence seulement : 07.60.27.88.29



### DOSSIER AMIANTE PARTIES PRIVATIVES

-Articles L. 1334-15 à 18, L. 1334-16, R. 1334-20, R. 1334-23, R. 1334-24, R. 1334-25, R. 1334-27, R. 1334-29 et R. 1334-29-4 du Code de la Santé Publique et Article L271-4 à 6.

- -Décret 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- -Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante. Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique -Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 : évaluation des matériaux et produits de la liste A

### INFORMATIONS GENERALES

#### **DESIGNATION DU BATIMENT A.1**

Nature du bâtiment : Appartement 0012

Cat. du bâtiment : **Habitation (Parties privatives** 

d'immeuble collectif d'habitation)

Nombre de Locaux : 3

Etage: 1er

Numéro de Lot:

Référence Cadastrale : NC

Date du Permis de Construire : Non Communiquée

Bâtiment 1905 9 place Pierre de l'étang Adresse: 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Escalier:

Bâtiment:

Porte:

Propriété de: **ESSONNE HABITAT** 

2 Allée Eugène Mouchot BP 79 91131 RIS-ORANGIS CEDEX

#### A.2 | DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

**ESSONNE HABITAT** Nom:

Adresse: 2 Allée Eugène Mouchot BP 79

91131 RIS-ORANGIS CEDEX

Moyens mis à

**Documents** 

fournis:

Néant

disposition:

Accompagnateur:

Laboratoire d'Analyses :

Adresse laboratoire:

Néant

### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

Le repérage a été réalisé le : 28/09/2016

Par: RIVOAL Julien

Qualité:

N° certificat de qualification : 1267

Date d'obtention : 12/02/2015

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

Date de commande : 28/09/2016

**GINGER CATED** 

12 avenue Gay Lussac **78990 ELANCOURT** 

Numéro d'accréditation : **ZAC La Clef Saint Pierre** 

Organisme d'assurance

professionnelle:

Date d'émission du rapport :

**ALLIANZ IARD** 

CEDEX

30/09/2016

**ITGA-RENNES** 

Pas d'accompagnateur

Adélie, Bât R, CS 66862

35768 SAINT-GRÉGOIRE

Parc Edonia, Rue de la Terre

Case courrier 8 10 33

5C Esplanade Charles de Adresse assurance:

Gaulle

33081 BORDEAUX CEDEX

N° de contrat d'assurance

55949690

Date de validité :

31/12/2016

Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

3/12

Siren VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone: 01.39.75.25.55 – Fax: 01.39.75.25.85 – E-mail: aadena78@aadena.fr - Urgence seulement: 07.60.27.88.29



# **CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR**

Signature et Cachet de l'entreprise

Date d'établissement du rapport :

Fait à LES ALLUETS-LE-ROI le 30/09/2016

Cabinet: **SERVEX** 

Nom du responsable : VALET Ludovic Nom du diagnostiqueur : RIVOAL Julien

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux. Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

4/12

Siren VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone: 01.39.75.25.55 – Fax: 01.39.75.25.85 – E-mail: aadena78@aadena.fr - Urgence seulement: 07.60.27.88.29



# C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	3
DESIGNATION DU BATIMENT	
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
EXECUTION DE LA MISSION	
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	4
SOMMAIRE	5
CONCLUSION(S)	6
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	
PROGRAMME DE REPERAGE	7
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	7
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
RAPPORTS PRECEDENTS	8
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	8
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	9
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	9
COMMENTAIRES	9
ELEMENTS D'INFORMATION	9
ANNEXE 1 – CROQUIS	10
ATTESTATION(S)	4.4

Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

5/12

Siren VERSAILLES : 338 948 896 00091 (code APE : 7120B) – Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone : 01.39.75.25.55 – Fax : 01.39.75.25.85 – E-mail : aadena78@aadena.fr - Urgence seulement : 07.60.27.88.29



# D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

### Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Justification
11	Cave	Pas de clé

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

#### Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A 6/12

Siren VERSAILLES : 338 948 896 00091 (code APE : 7120B) – Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone : 01.39.75.25.55 – Fax : 01.39.75.25.85 – E-mail : aadena78@aadena.fr - Urgence seulement : 07.60.27.88.29

Utilisateur : Monsieur Romain VASSY
Page 8/15



### PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique):

#### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER				
Flocages				
Calorifugeages				
Faux plafonds				

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

#### CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage: 28/09/2016

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

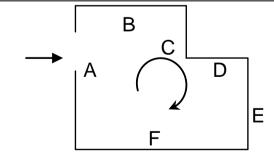
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

7/12

Siren VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone: 01.39.75.25.55 - Fax: 01.39.75.25.85 - E-mail: aadena78@aadena.fr - Urgence seulement: 07.60.27.88.29

Date de l'édition : 30/09/2019 à 10h34 Utilisateur: Monsieur Romain VASSY

Diffusion interdite sans autorisation préalable de LEVEL, BEAUVALLET, LEMOINE, RODDE et COLTEY, notaires associés



# **RAPPORTS PRECEDENTS**

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

### **RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE**

LIST	LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION							
N°	Local / partie d'immeuble	Visitée	Justification					
1	Chambre n°1	OUI						
2	Chambre n°2	OUI						
3	Cuisine	OUI						
4	Dégagement	OUI						
5	Entrée	OUI						
6	Placard n°1	OUI						
7	Placard n°2	OUI						
8	Salle de bains	OUI						
9	Séjour	OUI						
10	WC	OUI						
11	Cave	NON	Pas de clé					

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE	AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Elément	Zone	Revêtement		
		Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture		
1	Chambre n°1	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture		
		Plancher	Sol	Béton - Dalles de sol		
		Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture		
2	Chambre n°2	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture		
		Plancher	Sol	Béton - Dalles de sol		
		Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture		
3	Cuisine	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture		
		Plancher	Sol	Béton - Dalles de sol		
		Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture		
4	Dégagement	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture		
		Plancher	Sol	Béton - Dalles de sol		
E	Entrée	Murs	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture		
5	Entree	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture		
		Plancher	Sol	Béton - Dalles de sol		
		Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture		
6	Placard n°1	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture		
		Plancher	Sol	Béton - Dalles de sol		
		Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture		
7	Placard n°2	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture		
		Plancher	Sol	Béton - Dalles de sol		
		Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture		
8	Salle de bains	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture		
		Plancher	Sol	Béton - Dalles de sol		
		Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture		
9	Séjour	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture		
		Plancher	Sol	Béton - Dalles de sol		
		Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture		
10	WC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture		
		Plancher	Sol	Béton - Dalles de sol		

Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

8/12

Siren VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone: 01.39.75.25.55 - Fax: 01.39.75.25.85 - E-mail: aadena78@aadena.fr - Urgence seulement: 07.60.27.88.29

Date de l'édition : 30/09/2019 à 10h34 Utilisateur: Monsieur Romain VASSY



#### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

#### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

#### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS

Néant

LEGENDE							
Présence	<b>A</b> : Aı	miante	N : Non Amianté	anté a? : Probabilité de prés			résence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux		F, C, FP	BE : Bon état	<b>DL</b> : [	Dégradations locales		ME : Mauvais état
		es matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)		
Obligation matériaux de type	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation						
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement					
(résultat de la grille d'évaluation)	3	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement					
Recommandations des autres	EP	EP Evaluation périodique					
matériaux et produits.	AC1	AC1 Action corrective de premier niveau					
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2	AC2 Action corrective de second niveau					

#### **COMMENTAIRES**

Néant

#### **ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet <a href="https://www.sinoe.org">www.sinoe.org</a>

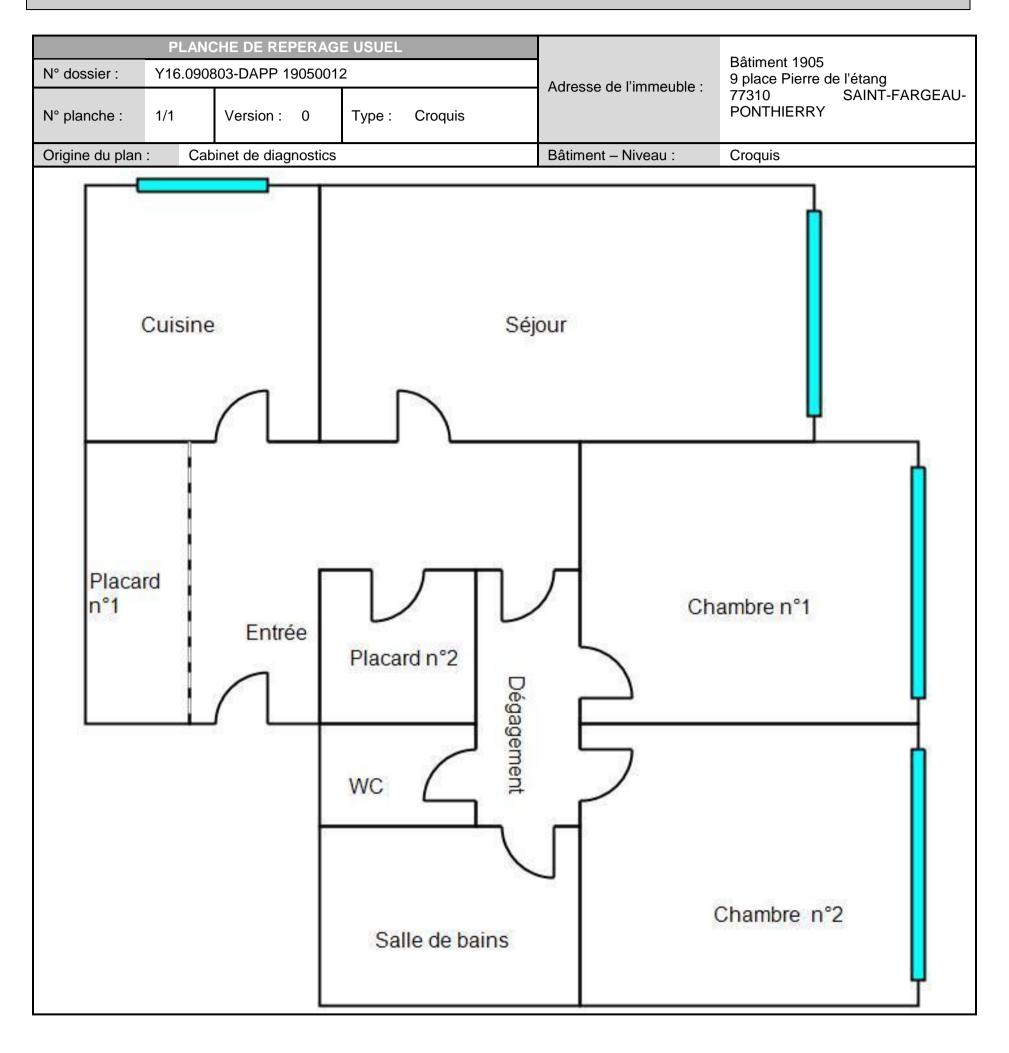
Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

9/12

Siren VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) – Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone: 01.39.75.25.55 – Fax: 01.39.75.25.85 – E-mail: aadena78@aadena.fr - Urgence seulement: 07.60.27.88.29



#### **ANNEXE 1 - CROQUIS**



Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

10/12

Siren VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone: 01.39.75.25.55 – Fax: 01.39.75.25.85 – E-mail: aadena78@aadena.fr - Urgence seulement: 07.60.27.88.29

Date de l'édition : 30/09/2019 à 10h34 Utilisateur: Monsieur Romain VASSY



### ATTESTATION(S)



Direction Opérations Entreprises Case courrier 8 10 33 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX

#### ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

Sarl SERVEX 2 RUE TRAVERSIERE 78580 LES ALLUETS LE ROI

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55949690 qui a pris effet le 01/01/2016.

Ce contrat, a pour obiet de :

- · Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- · Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
- Le constat des Risques d'exposition au plomb
- Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
- Dossier technique amiante
- Etat de l'installation intérieure d'électricité et de gaz
- Présence de termites et autres insectes xylophages
- Diagnostic Performance Energétique (DPE)
- Etat des risques naturels et technologiques Mesurage Loi Carrez
- Mesurage Loi Boutin Contrôle des installations d'Assainissement NON Collectif
- Calcul des millièmes de copropriété Diagnostic Radon
- Thermographie des bâtiments
- Certificat des travaux de réhabilitations
- Etat du dispositif de sécurité des piscines
- Certificat de logement décent

- · Etat des lieux locatifs
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Infiltrométrie
- · Certificat aux normes de surface et d'Habitabilité et Prêt à Taux
- · Etat descriptif de division
- · Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
- Présence de champignons lignivores
- · Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées
- · Mesures d'empoussièrement amiante
- · Formation en rapport avec les activités décrites au contrat (représentant moins de 10% du chiffre d'affaires)
- Relevé de côtes et de plan de l'existant.
- · Analyse Thermique à l'exclusion de toutes recommandations, préconisations et/ou chiffrages détaillés
- Sécurité Incendie (représentant moins de 10% du chiffre d'affaires)
- · Prise de mesure
- Diagnostic Plomb dans l'eau · Contrôle Thermographique

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2016 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait Bordeaux, le 18/12/2015 Pour la compagnie

Allianz IARD Direction Operations Entreprises 5 c Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX Cedex

Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

11/12



#### **CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



# Certificat

# **Diagnostics Techniques Immobiliers**

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à:

#### RIVOAL Julien sous le numéro 1267

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration	
V	Amiante	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	12/02/2015	11/02/2020	С
V	Plomb	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	24/12/2014		c
	☐ Mention Plomb:	Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP)  Contrôle âprès travaux en présence de plomb (CTPP)		23/12/2019	
V	Termites  ☑ France □ Outremer:	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole et en outre mer	24/12/2014	23/12/2019	С
V	DPE	Diagnostic de performance énergétique	12/02/2015	44/00/0000	С
	Mention DPE:	Diagnostic de performance energétique tous types de bâtiments	******************	11/02/2020	
V	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	12/02/2015	11/02/2020	С
V	Electricité	Gtal des Installations intérieures d'électricité	24/12/2014	23/12/2019	С
		Le Directeur Ginger Cated Michal K-HATIB  AC La Ser Salm 6 27  Siren 143 VCC) 187  Sir		<u>"</u>	ACCREDITATION IN THE PORTE

GINGER CATED - ZAC La Clef Saint Pierre - 12 avenue Gay Lussac - 78 990 ELANCOURT Téléphone: 01 30 85 24 60 - Email: certificated.contact@gingergroupe.com - Site: www.cated.fr

page 1 sur 2

Rapport N°: Y16.090803-DAPP 19050012 A

12/12

Siren VERSAILLES: 338 948 896 00091 (code APE: 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone: 01.39.75.25.55 – Fax: 01.39.75.25.85 – E-mail: aadena78@aadena.fr - Urgence seulement: 07.60.27.88.29

#### **ESSONNE HABITAT**

2 Allée Eugène Mouchot BP 79 91131 RIS-ORANGIS CEDEX

LES ALLUETS-LE-ROI, le vendredi 30 septembre 2016

**Référence Rapport :** Y16.090803-DAPP 19050012

**Objet:** ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien : Bâtiment 1905

9 place Pierre de l'étang

77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

**Type de bien :** Appartement 0012

Date de la mission : 28/09/2016

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Ludovic VALET, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Ludovic VALET SERVEX

Siren VERSAILLES : 338 948 896 00091 (code APE : 7120B) – Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690 Téléphone : 01.39.75.25.55 – Fax : 01.39.75.25.85 – E-mail : aadena78@aadena.fr - Urgence seulement : 07.60.27.88.29